



## CONSEIL MUNICIPAL DE MARONNAS

### COMPTE-RENDU

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARONNAS, légalement convoqué le 12/09/2020 s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Guy ANTOINET, Maire.

Présents : ANTOINET Guy, TOLFA Pascale, HAHNEMANN Jean-Louis, DEBOURG Philippe, BEREZIAT Jean-Louis, VERNOUX Florine, DUPONT Marcelin, PAGNEUX Romuald, ROMIEU Thérèse, COLMARD Grégory, CASANOVA Valérie, CANIVET Cathy, BAR Yoann (arrivée à 20h30), RIPOUROUX Pascal.

Excusée : GADIOLLET Marilyne,

Pouvoir : GADIOLLET Marilyne à DUPONT Marcelin,

Secrétaire de séance : Florine VERNOUX.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23/07/20**

Le compte rendu de la séance du 23/07/2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **2020.43 – Désherbage à la bibliothèque : autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale.**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les enjeux d'un désherbage de certains ouvrages,

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Il permet :

- de gagner de la place en éliminant des livres trop abîmés ou périmés qui masquent les nouveaux achats ;
- de gagner de l'argent en ne réparant pas un livre qui ne serait pas ou peu emprunté après ;
- de gagner du temps pour trouver un livre parmi les rayonnages ;
- de rendre la bibliothèque plus attrayante en proposant des collections en bon état ;
- de repérer les manques, les lacunes et les faiblesses du fond de livres ;
- d'avoir une meilleure adéquation des fonds par rapport aux besoins évolutifs du public ;
- d'avoir une meilleure image de la bibliothèque, une bibliothèque vivante avec des documents en bon état dont les informations sont fiables et actualisées ;

Par ailleurs, le désherbage du fond documentaire est une condition obligatoire pour pouvoir adhérer au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté.

Dans ce cadre, Il est proposé à l'assemblée que les documents dés herbés soient cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Monsieur, Madame le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;

Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

Monsieur, Madame le maire propose de charger M ....., responsable de la Bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Conformément au Code général des Collectivités locales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale,

Conformément aux directives de la Bibliothèque Départementale de l'Ain ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** que Les documents donnés pour la Bibliothèque par des particuliers seront désormais triés par la responsable de la Bibliothèque. Celle-ci ne les recevra qu'après avoir fait signer une décharge aux personnes concernées autorisant, selon leur état, à les détruire, les donner, les vendre à l'occasion d'une braderie dont les bénéfices serviront à acheter des livres neufs. AUTORISE l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à tenir à disposition de toute personne la liste des ouvrages désherbés ;
- DONNE son accord pour que ces documents soient selon leur état :
  - Vendus à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale ;
  - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin ;
  - Détruits et si possible valorisés comme papier à recycler ;

## Questions diverses

Association des Anciens Combattants : Monsieur le Maire informe les élus de la dissolution de l'association locale des anciens combattants du fait de difficultés statutaires. L'association a fait le choix de faire don de leur trésorerie au CCAS de la commune soit 1082,38€ ; Monsieur le Maire les remercie chaleureusement.

Quid des invitations pour le traditionnel repas du 11 Novembre ; une convocation sera adressée aux anciens membres de l'association.

### Travaux :

- **Résidence « Le Clos du Verger » (Bourg Habitat)** : les travaux d'éclairage vont démarrer / le local poubelle va être partiellement détruit et déplacé à cause d'une erreur d'implantation ; il empiète de 20cm environ sur le terrain de la commune. La commune était prête à céder la partie de terrain concernée et modifier les limites séparatives mais Bourg Habitat a préféré déplacer le bâtiment. / Les logements seront disponibles à la location courant janvier 2021.

- **Accessibilité de l'Eglise** : le revêtement du mur est à finaliser / la réception de chantier concernant l'éclairage de la rampe aura lieu le 21/09 / le monument situé à côté de la rampe devra être modifié (à faire pivoter) / des devis seront réalisés pour l'installation de rambardes.

- **Garderie** : la réunion de démarrage du chantier a eu lieu le 15/09 ; les travaux devraient démarrés au plus tard le 15/10 ; le chantier sera installé dès la semaine 39 ; les réunions de chantier sont prévues chaque mercredi à 14h dès le 30/10 ; des devis seront demandés pour le nettoyage du chantier 2 fois par semaine (à la charge de la commune) ; quid du devenir de l'arbre qui se trouve sur l'emprise du futur bâtiment.

- **Cour de l'école** : l'aménagement du bac à sable, validé par les enseignantes et la commune, devrait se faire pendant les vacances d'automne / des devis seront demandés pour l'achat de pelouse synthétique notamment.

- **Isolation des combles des logements communaux** : Suite à la visite des techniciens de CertiNergy (ENGIE), dans le cadre d'un partenariat avec le SIEA, les travaux ont été estimés à 2 284,08€ TTC pour l'isolation de la Villa de la cour de l'école et des logements situés dans l'immeuble « Bresse Bugey ». Le montant de la prime énergie est estimé à 1350€. Le reste à charge pour la collectivité sera donc de 934,08€. Le Conseil municipal valide la proposition faite par ENGIE, qui réalisera et contrôlera les travaux. Ainsi, la commune n'aura à régler que le reste à charge.

### Voirie :

#### **Chemin piéton impasse de la mairie**

Dans le cadre des travaux de construction de la Résidence « Le Clos du Verger » derrière la mairie (en cours d'achèvement), la création d'un cheminement piéton entre la future Résidence et la Mairie a été soulevée.

Celui-ci permettra aux futurs résidents de rejoindre le Bourg directement et de manière plus sécurisée.

Un devis comprenant plusieurs propositions a été réalisé via la CA3B (avec ou sans bordures / bicouche ou enrobé) allant de 2 300€ à 6 700€ HT selon la solution choisie. D'autres devis seront demandés.

#### **Radars pédagogiques**

2 radars seront mis à disposition de la commune par la CA3B du 9 novembre au 9 décembre 2020. Leur emplacement reste à définir. Ils permettront notamment d'obtenir des données relatives à la fréquence et à la vitesse de passage sur certaines voies.

#### **Carrefour Chavannes**

Le dossier ouvert par la commune auprès du Conseil départemental de l'Ain n'a pas évolué (achat d'une partie de terrain par le département en attente). La commune contactera le Département et la CA3B afin de relancer les négociations.

### Personnel communal :

#### **Prime COVID**

Dans le contexte de crise sanitaire actuel et suite au projet de loi de finances rectificatives n°2 instaurant une prime exceptionnelle de 1000€ aux agents présents physiquement pendant la période de confinement, la CA3B (employeur des agents communaux mis à disposition de la commune) a signé un protocole d'accord syndical instaurant une prime exceptionnelle de 28€ par jour travaillé (sur site) entre le 17 mars et le 11 mai 2020.

Pour la commune, cela représente une enveloppe globale de 2 436€ brut et concerne 6 agents.

#### **Situation d'un agent vis-à-vis du Temps Partiel Thérapeutique (TPT)**

La situation d'un agent de la collectivité, présentant une certaine pathologie nécessitant un aménagement de poste, est à étudier dans les prochaines semaines. Une demande de TPT devrait être sollicitée par l'agent en question pour soulager le travail de celui-ci et tenter d'éviter un arrêt de travail prolongé. La question de son remplacement pendant ce TPT est à l'étude (en fonction des besoins du service pendant la période).

#### **ATSEM (recrutement) :**

Suite aux entretiens réalisés en aout dernier pour le poste d'ATSEM au sein de l'école maternelle de Marsonnas, il a été décidé

de prolonger le contrat de la personne actuellement en place pour un an.

Signalétique commerces : 2 sociétés de communication locales sont venues étudier, sur place, la mise en œuvre d'une signalétique adaptée pour les commerces de proximité. Des devis sont en attente.

IGN : opération de localisation des bornes - Dans le cadre de la campagne de recensement des bornes de propriété menée par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), propriétaires fonciers, élus, forestiers, agriculteurs ou encore promeneurs sont invités à se mobiliser pour mener une opération d'inventaire des bornes, notamment les plus anciennes, souvent enfouies ou cassées. Grâce à la participation de chacun, un géomètre pourra déterminer précisément la position GPS des bornes. L'ensemble des informations collectées alimentera la base de données de l'IGN, pour la mise à jour de la cartographie du territoire. Malgré la fin de la campagne, il est toujours possible d'effectuer ce travail de localisation.  
COMMENT PARTICIPER ? En utilisant l'application ALEA, disponible en téléchargement gratuit (sur Google Play ou L'App Store).

Cimetière : Il est envisagé l'acquisition de terrain pour agrandir le cimetière sur sa partie Ouest, afin de reculer la limite séparative existante, trop proche des tombes. Aussi, une rencontre avec les propriétaires des parcelles concernées sera organisée prochainement pour discuter d'une éventuelle cession à la commune.

Annulation/ report de manifestations :

Annulation du **repas communal** du 03/10/20 et de la **Marche nocturne** prévue le 10/10/20.

Report du **feu d'artifice** envisagé pour l'animation de Noël du Comité des Fêtes ; une proposition en ce sens sera faite au comité.

Quid du report du **repas des Anciens** ; voir la situation sanitaire en octobre ?

AG / Réunions diverses : Retour sur l'élection du bureau du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR), le syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés (ORGANOM) / celui du Syndicat Intercommunal des eaux Veyle Reyssouze Vieux Jonc (SVRVJ) est à venir.

Associations :

- Appel à bénévoles de l'ADMR et de l'association locale des Donneurs de Sang.

- Association d'Aide aux Victimes et Médiations dans l'Ain (AVEMA) : l'association est chargée, par les services du procureur chargé des mineurs, de mettre en place des mesures de réparation pénale pour les mineurs, auteurs, pour la première fois, de petits délits, en alternative aux poursuites pénales. Il s'agit donc de proposer aux mineurs une activité d'aide ou de réparation, dans l'intérêt de la collectivité. A ce titre, la commune a été sollicitée pour un projet de réparation pénale d'un jeune qui propose que ce temps soit dédié à la commune.

Un rendez-vous est fixé en octobre afin que celui-ci puisse se présenter. La décision d'accueillir ou non ce jeune sera prise à la suite de cette entrevue.

Fibre : Les travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours sur le territoire de la commune. Ils sont menés par le Syndicat d'Energie et de e-Communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre de la réalisation d'un réseau public de fibre optique, Li@ain. Objectif fixé : la fibre disponible fin 2021 pour tous les foyers, permettant l'accès à Internet à très haut débit.

*Fin de la séance à 22h45.*